



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Gard

Division des Ressources Humaines
Bureau 214 Gestion Collective
Affaire suivie par :
M. Stéphane VERDU
Tél : 04 66 62 86 54
Mél : stephane.verdu@ac-montpellier.fr

58 rue Rouget De Lisle
3003Nîmes cedex 1

NIMES, le 02 mars 2021

Le directeur académique des services de l'Education
nationale du Gard

à

- Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale
- Mesdames et messieurs les personnels enseignants titulaires du premier degré

Objet : Mouvement complémentaire par ineat et exeat directs - rentrée scolaire 2021

Référence : Note de service ministérielle du 13/11/2020 relative au mouvement interdépartemental 2020-2021 parue au BO spécial n°10 du 16 novembre 2020

J'ai l'honneur de vous informer des modalités de demandes de sorties du département du Gard en vue de la rentrée scolaire 2021.

Les règles du mouvement complémentaire par voie d'ineat et d'exeat sont réservées aux enseignants titulaires.

J'appelle votre attention sur le fait que je n'accorderai d'exeat qu'en fonction de la situation budgétaire et des ressources humaines que connaîtra le département à la prochaine rentrée scolaire.

Les demandes de participation à ce mouvement complémentaire sont à adresser à la division des ressources humaines de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gard (à l'attention de monsieur Stéphane VERDU).

Les services de gestion des DSDEN et les enseignants concernés seront informés des suites données aux demandes d'exeat reçues dès que les opérations de gestion des personnels le permettront.

Demandes d'exeat du département du Gard

Les enseignants du Gard qui veulent quitter le département doivent consulter le site internet de la DSDEN sollicitée pour connaître les modalités et les dates limites de réception des demandes, la constitution d'un dossier étant différente d'un département à l'autre.

Ils doivent fournir :

- une demande écrite d'exeat du département du Gard ;
- une demande écrite d'ineat pour le ou les départements souhaités.

Le dossier de demande d'ineat sera systématiquement transmis par nos soins au (x) département (s) sollicités (s).

Le dossier de demande de mutation doit comporter tout document justificatif exigé par la note de service ministérielle citée en référence.

Ce dossier doit préciser coordonnées postales, téléphoniques et électroniques des intéressés et est à envoyer directement à la DSDEN du Gard.

Pour les demandes réalisées à titre social et/ou médical

- demande sociale :

L'agent qui demande un exeat à titre social doit solliciter l'assistant social du département du Gard. Un avis social sur la demande (« très prioritaire », « prioritaire » ou « défavorable ») sera formulé et adressé au (x) département (x) sollicité (s).

- demande médicale :

L'agent qui demande un exeat doit déposer à la DSDEN du Gard (à l'attention de Monsieur VERDU) un dossier comprenant toutes pièces justifiant de la situation médicale ainsi que le certificat médical ci-après, sous pli confidentiel à destination du service de médecine de prévention du Rectorat de Montpellier.

La DSDEN du Gard est chargée de présenter chaque dossier au service de médecine, qui formule un avis médical (« très prioritaire », « prioritaire » ou « défavorable ») sur la demande de mutation de l'enseignant. Aucun dossier ne doit être adressé directement au Rectorat.

Mes services restent à votre disposition pour toute question que vous jugerez utile.

Pour la rectrice et par délégation,
l'inspecteur d'académie

Philippe MAHEU



**Certificat médical confidentiel
à compléter par le médecin traitant généraliste ou
spécialiste du patient**

**réservé à l'usage exclusif du
médecin conseiller technique en faveur des personnels de l'académie de Montpellier**

document soumis au secret professionnel (à mettre sous pli confidentiel)
article 226-13 du Code Pénal

Nom d'usage.....Prénom.....
Nom de naissance.....Date de naissance.....
Adresse.....
.....
.....

Pathologie ayant justifié la reconnaissance du handicap

Histoire de la ou des pathologies invalidantes

Date de début des troubles :

Origine, circonstance d'apparition :

compte (s) rendu (s) joint (s) (préciser)

Description clinique actuelle :

Evolution prévisible :

Traitements, prises en charge thérapeutiques

Nature et durée des traitements en cours (préciser les contraintes liées aux traitements, les effets secondaires)

Prises en charge régulières

- Hospitalisations itératives ou programmées

- Autres consultations médicales régulières, spécialisées ou non

- Autres prises en charge paramédicales régulières

- Autre (préciser)

Tout autre élément utile à l'examen de la demande du patient :

Certificat médical établi le :

Signature et cachet du médecin